

Geer

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont Madame et Monsieur Frédéric et Julie Dalemans - Lenaerts demeurant Rue de la Belle Vue(BOE) 73 à 4250 Boëlhe.

Le terrain concerné est situé Rue de la Belle Vue, 73 à 4250 Boëlhe et cadastré division 2, section A n°317L.

Le projet est de type : extension d'une habitation, et présente les caractéristiques suivantes :  
Déroge au permis d'urbanisation

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 08h30 à 11h30 du mardi au jeudi, le lundi **sur rendez-vous** jusqu'à 20h et le samedi 16/11/2019 de 08h00 à 10h00 à l'adresse suivante : Geer, Service Urbanisme, Rue de la Fontaine(GR) 1, 4250 Geer :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme DEGHAYE Lydwine, téléphone : 019/54.92.46 mail : [lydwine.deghaye@geer.be](mailto:lydwine.deghaye@geer.be), dont le bureau se trouve 1 rue de la Fontaine 4250 Geer.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 05 novembre 2019 au 19 novembre 2019 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Geer, Rue de la Fontaine(GR) 1 à 4250 Geer ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [lydwine.deghaye@geer.be](mailto:lydwine.deghaye@geer.be)

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le 19/11/2019 de **10h00 à 11h00**, à l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

GEER, le 31/10/2019.

Par le Collège,

La Directrice générale,  
Sé) L. COLLIN

Le Bourgmestre,  
Sé) D. SERVAIS